
M.E.S., Numéro 131, Vol. 3, novembre – décembre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 11 décembre 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2023

PERFORMANCE SOCIALE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE DANS LA VILLE DE KINSHASA :

Essai d'analyse par les scores de propension

par

Marcel ILUNGA LEU

Chef des Travaux, Institut Supérieur de Commerce de Kinshasa/Gombe

Résumé

*La performance sociale des IMFs dans la ville-province de Kinshasa demeure un sujet complexe et quasi inexploité au regard de l'absence des études significatives y relatives. Elle est appréhendée, sur le plan théorique, soit en termes de gestion, en s'intéressant à l'**institution**, soit en termes des résultats ou d'impact, en s'intéressant aux **clients** des IMFs. L'objectif de notre étude est de contribuer justement à l'atteinte de la performance sociale des IMFs, captée en termes de réduction de la pauvreté des clients des IMFs dans la ville-province de Kinshasa. Pour atteindre cet objectif, nous avons fait recours à l'approche quantitative à travers un questionnaire adressé aux 1.170 ménages dont, 390 adhérents (groupe de traitement) et 780 non adhérents (groupe témoin) des IMFs.*

Au regard des résultats obtenus grâce à la méthode d'appariement par score de propension (PSM, Propensity Score Matching en anglais), l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs dans la ville-province de Kinshasa est négatif. Autrement dit, les IMFs de la ville-province de Kinshasa n'arrivent pas à réduire la pauvreté des bénéficiaires des leurs microcrédits.

Mots-clés : performance, performance sociale, IMF, microcrédit

Abstract

*The social performance of MFIs in the city-province of Kinshasa remains a complex and almost untapped subject due to the lack of significant studies on it. It is often apprehended on a theoretical level, either in term of management (by focusing on **the institution**) or in term of results or impact (by focusing on the **clients** of MFIs). The goal of our study is to contribute to the achievement of the social performance of MFIs, captured in term of poverty reduction of beneficiaries of MFI microcredits in the city-province of Kinshasa. To achieve this objective, we used the quantitative approach through a questionnaire addressed to 1170 housekeepers so 390 members (treatment group) and 780 non-members (control group) of MFIs.*

In view of the results obtained by using the Propensity Score Matching (PSM) method, the impact of microloans on the social performance of MFIs in the city-province of Kinshasa is negative. In other words, the MFIs of the city-province of Kinshasa are unable to reduce the poverty of the beneficiaries of their microcredits.

Keywords : performance, social performance, MFI, microcredit

INTRODUCTION

Une institution de microfinance (IMF) a pour vocation d'offrir des services financiers de proximité et de qualité aux populations démunies exclues du système financier classique. Elle est appelée à poursuivre deux missions essentielles, à savoir : commerciale et sociale. La mission commerciale poursuit la rentabilité et l'atteinte de l'autosuffisance financière afin de maintenir les prestations des services financiers dans la durée sans dépendre des subventions. Par contre, la mission sociale de L'IMF consiste à mettre à la disposition des pauvres des services financiers adaptés à leurs besoins et qui leur permettent de développer des activités génératrices de revenus pour améliorer leurs conditions de vie (BCC, 2018).

Ainsi, le défi majeur de toute IMF est l'atteinte de sa performance financière et sociale. La performance financière est simplement l'atteinte de sa mission commerciale. Par contre, la performance sociale est l'atteinte de sa mission sociale. L'indicateur par excellence de la performance sociale est la réduction de la pauvreté des bénéficiaires des microcrédits de l'IMF. La performance sociale est donc une question cruciale pour toute institution de microfinance, dont celles opérant dans la ville-province de Kinshasa.

A cet effet, nous avons constaté que, les IMFs opérant dans la ville-province de Kinshasa sont passés de trente-deux (32) en 2009 à dix-neuf (19) en 2019, soit une diminution de 40,6% (BCC, 2009 ; 2019). Au regard de cette évolution négative, la question principale de cette étude est de savoir : les IMFs de la ville-province de Kinshasa arrivent-elles à atteindre leur performance sociale ? Ce questionnement se veut de savoir si ces IMFs arrivent à réduire la pauvreté des ménages bénéficiaires de leurs microcrédits.

Pour y répondre, la question de recherche est la suivante : quel est l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs dans la ville-province de Kinshasa ? L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'atteinte de la performance sociale des IMFs dans la ville-province de Kinshasa. Autrement dit, contribuer à la réduction de la pauvreté des adhérents aux IMFs dans la ville de Kinshasa. Cet objectif engendre l'objectif spécifique qui consiste à évaluer l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs dans la ville-province de Kinshasa.

A titre provisoire, il convient de noter principalement que les IMFs installées dans la ville-province de Kinshasa seraient loin d'atteindre leur performance sociale. En d'autres termes, elles n'arriveraient pas à réduire la pauvreté des ménages à faibles revenus bénéficiaires de leurs microcrédits. En conséquence, l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs, dans la ville-province de Kinshasa, serait négatif.

Pour confirmer ou infirmer ces hypothèses de l'étude, nous avons structuré ce travail, outre son introduction et sa conclusion, en trois sections dont la première est consacrée à la revue de la littérature ciblée sur la performance des IMFs, la deuxième est axée sur l'approche méthodologique de l'étude et la dernière donne les résultats de l'analyse.

I. REVUE DE LA LITTÉRATURE CIBLÉE SUR LA PERFORMANCE DES IMFS

La microfinance a comme objectif fondamental la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales.

Elle présente en son sein les points de convergences et de divergences entre les chercheurs, les praticiens de la discipline et les donateurs. Les convergences se situent au niveau de son objectif principal qui consiste à atteindre les pauvres et améliorer leurs conditions de vie. Par contre, les divergences résident au niveau de l'analyse de sa performance. A cet effet, il existe un large débat entre chercheurs, praticiens et donateurs sur le compromis entre le facteur de « proximité » et la viabilité. La proximité renvoie à la capacité de l'IMF à atteindre réellement les plus pauvres et en même temps les exclus pour améliorer leurs conditions de vie. La « viabilité » par contre, fait allusion à la capacité de l'IMF à couvrir, d'une manière autonome, ses coûts relatifs aux opérations financières effectuées avec sa clientèle. D'où l'opposition classique entre les deux courants de pensées, welfariste et institutionnaliste.

1.1. Courant welfariste

Les tenants de ce courant s'appuient sur la théorie de la responsabilité sociale. Ils évaluent la performance des IMFs du point de vue des clients à travers la portée sociale (Lafourcade & al., 2005) et analysent son impact sur les clients (Cheston & al., 2005). En outre, ils ciblent les plus pauvres pour améliorer leurs conditions de vie. Ils considèrent la microfinance comme l'un des meilleurs leviers de lutte contre la pauvreté (Hamed, 2004). Ils mettent l'accent sur la gestion rationnelle des ressources et ils prônent l'offre des services financiers à des taux d'intérêts très faibles tout en ayant recours aux subventions (Olszyna-Marzys, 2006). Cependant, ils ont engendré des faibles taux de remboursement et des coûts de fonctionnements très élevés conduisant aux problèmes de viabilité et de pérennité qui inhibent le développement des IMFs et leur capacité à réduire dans la durée la pauvreté.

1.2. Courant institutionnaliste

Pour les institutionnalistes, la microfinance doit intégrer le système financier formel et viser la durabilité financière dans le but de maximiser son efficacité et sa productivité. L'efficacité du système de gestion de la microfinance fait appel à un ensemble de bonnes pratiques bancaires. L'adoption de ces dernières conduirait la microfinance à l'autosuffisance financière, faciliterait son intégration dans le marché financier et permettrait à celle-ci d'atteindre le maximum des pauvres (Woodworth, W. & al., 1999). En outre, ils rejettent le recours aux subventions. Pour eux, l'impact social de la microfinance reviendrait alors à mesurer sa rentabilité et sa réussite à travers son autosuffisance financière. Ainsi, pour atteindre les populations pauvres à grande échelle et à long terme, il faut des ressources financières au-delà des subventions fournies par les bailleurs de fonds (Cornee S., 2006).

Ce courant a connu de nombreuses critiques au niveau de la population cible. Car, la microfinance a pour clientèle de prédilection les micro-entrepreneurs très proches de la ligne de pauvreté. La microfinance exige aux clients des taux d'intérêt assez élevés afin d'assurer son autonomie financière (De Brie, 2005). En voulant se substituer au rôle que jouent les banques classiques, cette logique va à l'encontre

de la finalité traditionnelle de la microfinance orientée vers les populations pauvres exclues du système bancaire classique.

Cependant, pour Lapenu et als. (2004), les deux courants possèdent des points de convergence malgré les différences qui existent entre eux. Ces deux écoles de pensée ont des objectifs identiques qui sont, l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion financière des populations pauvres.

Pour ces auteurs, l'avenir de la microfinance se situe justement à l'intersection de ces deux approches qu'il faut combiner.

1.3. Typologie de la performance des IMFs

Il existe deux principaux types à savoir : la performance financière et sociale.

1.3.1. Performance financière des IMFs

Selon Jegourel (2008), la performance financière d'une IMF peut se définir au sens strict, comme sa capacité à reporter sur ses clients le coût financier réel des services proposés. Boye S. et als. (2006) la définissent comme l'atteinte d'une solidité financière de pouvoir financer la croissance par soi-même. Elle est aussi définie comme la capacité de l'IMF à couvrir par ses produits, l'ensemble de ses charges et constituer des réserves pouvant, au besoin, servir d'amortisseurs des impayés. Elle est pour une IMF ce qu'est la « fondation est pour une maison » (Wonou, 2002). Elle peut être appréhendée sous deux angles : (i) du côté du prêteur, tous ses coûts sont entièrement couverts par les produits ; (ii) du côté de l'entrepreneur, elle signifie que la rentabilité tirée de l'investissement du prêt est suffisamment supérieure au remboursement et génère même des ressources supplémentaires pour faire face à d'autres activités (Jegourel, 2008). Les indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance financière de l'IMF sont notamment : la qualité de portefeuille, l'efficacité et la productivité, la gestion financière et la rentabilité (AISFD-CI., 2006).

1.3.2. Performance sociale des IMFs

Selon Johan et de Bruyne (2006), la performance sociale est définie comme la capacité à mettre à la disposition des pauvres des services financiers adaptés à leurs besoins et qui leur permettent de développer des activités génératrices de revenus. Elle inclut l'analyse des objectifs déclarés d'une institution, les charges et produits, le succès en réalisant des changements positifs dans les vies des clients. Elle regroupe l'ensemble des pratiques déclinées dans le cadre de l'inclusion financière de sa clientèle cible.

Les enjeux de la performance sociale sont nombreux. Il s'agit entre autres de : (i) l'amélioration des conditions de vie scolaire, sanitaire et environnementale ; (ii) la création de l'emploi et de l'auto-emploi ; (iii) l'autonomisation des femmes et de jeunes ; (iv) l'élargissement de l'éventail des opportunités pour les communautés, (v) l'exclusion et de la précarité ; et enfin (vi) la réduction de la pauvreté (Johan & De Bruyne, 2006).

A la lumière des théories mobilisées et au regard de la finalité des enjeux de la performance sociale, celle-ci peut être définie comme étant la capacité de l'IMF, grâce aux microcrédits, à améliorer les conditions de vie et réduire la pauvreté des ménages à faibles revenus. Autrement dit, l'indicateur par excellence de la performance sociale des IMFs est la réduction de la pauvreté des ménages bénéficiaires de leurs microcrédits.

1.3.2.1. Mesure de la performance sociale des IMFs

Mesurer la performance sociale d'une IMF est une tâche plus délicate que celle de la performance financière. Plusieurs études des cas ont été menées ces dernières décennies pour essayer de mesurer la performance sociale des IMFs à travers des indicateurs propres au secteur de la microfinance.

Cela se justifie par les raisons suivantes : (i) la professionnalisation du secteur de la microfinance ; (ii) la transparence et la confiance des acteurs et du public ; (iii) une base de référence pour l'accès au financement (Iserte & Lapenu, 2003). La mesure de la performance sociale des IMFs implique l'évaluation de leurs impacts et la détection des changements arrivés sur les clients grâce à leurs pratiques. Elle permet de cerner les répercussions sociales apportées par l'institution sur sa clientèle, qui peuvent prendre plusieurs formes : amélioration du logement, des services de santé ou d'éducation, le financement d'un

micro-projet, (Lapenu, 2008). D'après Copestake (2007), il existe trois éléments qui sont fréquemment évalués : (i) la capacité à servir une large clientèle ; (ii) la capacité à toucher des personnes caractérisées par leur situation sociale défavorisée ; et (iii) la capacité à améliorer le bien-être des participants aux programmes.

Selon Lapenu et als. (2004), la performance sociale peut être appréhendée de deux manières, soit en termes de gestion, soit en termes des résultats.

En termes de gestion, l'évaluation de la performance sociale est centrée sur l'IMF et l'analyse des procédures pour réaliser ses objectifs sociaux. A cet effet, il est fait recours aux Normes Universelles de gestion de la Social Performance Task Force (SPTF) pour évaluer les facteurs déterminants ou associés à la performance sociale. Ainsi, les facteurs déterminants ou associés à la performance sociale soumis à l'évaluation sont notamment : la variable de contrôle ou variable de gouvernance et les variables de dimensions, sociale, économique et financière qui sont : les fonds propres ; les subventions ; l'endettement ; les clients actifs ; l'épargne et la performance économique qui sont les variables explicatives de la performance sociale (Bedecarrats & al., 2011).

Par contre, en termes des résultats, l'évaluation de la performance sociale est centrée sur les clients de l'IMF en examinant les types des bénéficiaires finaux. Il s'agit ici d'évaluer combien rapporte par exemple un dollar prêté sur le revenu supplémentaire du bénéficiaire (Lapenu et als., 2004). En outre, elle permet de déterminer l'impact des services financiers des IMFs sur l'amélioration des conditions de vies de leurs adhérents. A cet effet, au regard de la littérature théorique y relative, aucune procédure n'est donnée sur la manière d'évaluer cette performance sociale appréhendée en termes d'impact. Chaque chercheur procède de sa manière tout en considérant son objectif poursuivi.

1.3.2.2. Performance sociale des IMFs : émergence de trois types des travaux

Dans la littérature empirique on remarque quelques divergences entre les auteurs quant à l'impact de la microfinance sur la pauvreté où les positions sont partagées entre : les optimistes, les pessimistes et les nuancés.

Les tendances dites optimistes sont celles des auteurs qui affirment l'impact positif des microcrédits sur la réduction de la pauvreté. Ils concentrent leurs analyses sur la pratique de la Grameen Bank et soutiennent que la microfinance est un moyen efficace de réduction de la pauvreté. On peut citer à cet effet, les travaux de Khandker (1998 ; 2003), Mosley et Hulme (1996), Zeller et Sharma (1998), Rosenberg (2010), Khandker et Samad (2013) qui se sont intéressés particulièrement, au cas du Bangladesh et Ngunza Kevin (2013 ; 2014), Razanakolona (2018).

La seconde vague de travaux pessimistes, à défaut de fournir l'évidence d'un effet négatif de la microfinance sur la réduction de la pauvreté, doute de l'existence d'un effet positif. C'est le cas notamment des travaux de Burger (1989), qui ont montré que la microfinance tend à stabiliser plutôt qu'à accroître les revenus. Elle tend aussi à préserver plutôt qu'à créer des emplois. De même, Buckley (1997), a constaté, à la suite d'une étude faite respectivement au Ghana, au Kenya et au Malawi, que l'accès au microcrédit n'a pas exercé d'effet significatif sur la réduction de la pauvreté. Coleman (1999), quant à lui, a effectué une étude sur 445 ménages en Thaïlande, et a constaté que la microfinance n'a pas permis de réduire la pauvreté, mais a maintenu au contraire les bénéficiaires dans un cycle d'endettement. Diagne et Zeller (2001), dans le cadre d'une étude faite au Malawi ont relevé que l'accès au crédit a eu un effet positif sur la pauvreté, cependant cet effet est statistiquement non significatif.

Le dernier groupe d'analyses nuancées se trouve à cheval entre les deux précédentes vagues de travaux. Pour eux, l'effet de la microfinance sur la réduction de la pauvreté est nuancé et conditionné par un ensemble de préalables. De manière spécifique, ces analyses ont conditionné les effets à la soutenabilité et à la profondeur de l'offre des services de microfinance. La soutenabilité renvoie à la capacité des IMFs à observer un rendement net des subventions reçues qui est à même d'égaliser ou d'excéder les coûts engrangés par la structure (coûts d'octroi de crédits, coûts administratifs). Selon les travaux de Navajas et al. (2000), des taux d'intérêt sur prêts positifs à même de couvrir les frais administratifs et maintenir la valeur de l'équité en terme réel sont importants pour la soutenabilité.

La profondeur, quant à elle, se réfère à la capacité des services offerts à atteindre une frange de plus en plus large des populations pauvres. La valeur et l'étendue des crédits et de l'épargne, le type de services

financiers offerts, ainsi que le taux de croissance annuelle des bénéficiaires sont autant d'indicateurs dont la valorisation accroît la profondeur. D'après les travaux de Rhyne et Otero (1992), la combinaison de la profondeur et de la soutenabilité des services offerts améliore l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté.

Au regard de cette littérature empirique mobilisée, il ressort que, toutes les études menées n'ont eu à évaluer que l'impact des microcrédits sur les conditions de vie des ménages bénéficiaires sans toutefois s'intéresser aux caractéristiques individuelles du pauvre et de son environnement social dans lequel il vit. Ils ne se sont non plus intéressés aux caractéristiques liées aux microcrédits des IMFs. En outre, malgré la responsabilité sociale qui les incombe, les IMFs sont plus préoccupées par l'octroi des microcrédits et non par leur performance sociale captée en termes de réduction de la pauvreté de leurs adhérents.

Par ailleurs, l'accompagnement et la proximité des agents de crédit les sont juste pour garantir l'échéancier de remboursement et non pour permettre à leurs adhérents de rentabiliser les activités financées grâce aux microcrédits reçus des IMFs. C'est à ce niveau qu'il convient de situer la pertinence de la présente étude qui se veut d'évaluer l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs captée en termes de réduction de la pauvreté des ménages adhérents et apporter notre contribution pour permettre aux IMFs de la capitale-Kinshasa d'atteindre leur performance sociale.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans le cadre de la présente étude, nous avons fait recours à l'approche quantitative. Celle-ci nous a permis de collecter les données quantitatives sur la base d'un questionnaire standardisé de 65 questions adressées à la population cible de la ville-province de Kinshasa. Le choix de cette ville a été motivé par la disponibilité des données d'enquêtes nécessaires à la réalisation de cette recherche. Aussi, elle a été motivée par la grande part de marché détenue par les IMFs de la capitale, soit 20,4% par rapport à l'ensemble du pays (19 sur 93 IMFs en RDC) et par le coût abordable dans la réalisation des enquêtes de terrain.

2.1. Population cible

La population cible est constituée des ménages adhérents (groupe de traitement) et non adhérents (groupe témoin) aux IMFs de la ville-province de Kinshasa.

2.2. Echantillon de l'étude

L'échantillonnage pour cette étude est probabiliste par la méthode de stratification. A cet effet, nous avons d'abord procédé au dénombrement ou à la cartographie des IMFs de la ville de Kinshasa pour constituer la base de sondage évaluée à 307.441 ménages bénéficiaires des microcrédits. Ensuite, nous y avons tiré l'échantillon du groupe de traitement, (390 ménages) en appliquant la formule de Slovin. De cette formule, l'échantillon du groupe de contrôle (780 ménages) a été également constitué pour atteindre un total de 1.170 ménages retenus comme échantillon d'évaluation.

2.3. Collecte des données

Dans le souci d'atteindre les objectifs assignés à l'étude et minimiser les coûts liés à la collecte des données et réduire sensiblement les erreurs de collecte, nous avons fait recours aux techniques modernes de collecte des données en s'appuyant aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). A cet effet, nous avons utilisé la méthode d'administration du questionnaire et de collecte des données grâce aux téléphones portables fonctionnant sous androïdes avec le système des interviews personnelles assistées par ordinateur (CAPI) par la plateforme ODK collect. L'enquête a eu lieu du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2022 auprès des adhérents et non adhérents aux IMFs.

2.4. Opérationnalisation des variables

Elle consiste à donner la définition opérationnelle des variables de l'étude. C'est-à-dire définir des phénomènes de manière à pouvoir les observer et les mesurer avec précision.

2.4.1. Variable dépendante

Dans le cadre de cette étude, le niveau de vie ou statut social est la variable dépendante ou expliquée ou variable d'intérêt. En effet, la performance sociale a pour indicateur par excellence, la réduction de la pauvreté. Cette dernière est évaluée en termes de niveau de vie atteint par les ménages adhérents des IMFs grâce aux microcrédits reçus. Ce niveau de vie est classifié sur une échelle de trois catégories des ménages

notamment : les pauvres, les moyens et les riches. Cette catégorisation constitue le statut social des ménages.

2.4.2. Variables indépendantes ou explicatives

Ce sont les variables qui expliquent le niveau de vie ou statut social des ménages. Elles sont regroupées en deux grandes catégories à savoir : (i) les caractéristiques sociodémographiques, socioéconomique et socio environnementales des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires des microcrédits ainsi que, (ii) les caractéristiques liées aux microcrédits des IMFs.

2.5. Détermination du niveau de vie ou statut social des ménages adhérents et non adhérents

Il sied de rappeler qu'au regard de la littérature théorique et empirique, la pauvreté est jusque-là mesurée, soit selon l'approche monétaire ou non monétaire. Selon l'**approche monétaire**, la pauvreté est abordée à partir des dépenses de consommation par tête des individus membres du ménage. A cet effet, le niveau de vie ou statut social des ménages est obtenu sur base du seuil de pauvreté mesuré par la formule suivante :

$$\text{Seuil} = \frac{\text{Consommation alimentaire journalière}}{\text{Taille de ménage}}$$

Selon le PNUD et la BM (2022), si le seuil est supérieur ou égal à 2,15 \$, le ménage est déclaré non pauvre et dans le cas contraire pauvre. Dans le cas d'espèce :

1 = Seuil supérieur à 2,15 \$: ménage riche ;

2 = Seuil égal à 2,15 \$: ménage moyen ;

3 = Seuil inférieur à 2,15\$: ménage pauvre.

La limite conceptuelle de cette approche réside dans le fait qu'elle suppose implicitement que le revenu, exprimé en termes des dépenses de consommation, est la seule source de bien-être. Or il y a beaucoup d'autres choses non monétaires contribuant à l'amélioration du niveau de vie. On pense en premier lieu, à la disposition d'un patrimoine, en particulier un logement dont on est propriétaire (d'où l'intégration d'un équivalent du loyer), et en deuxième lieu, à la production domestique.

Par contre, pour la pauvreté non monétaire, elle est généralement mesurée sur base de la construction d'un Indicateur de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) global reposant sur trois dimensions de base notamment : Conditions de vie, Santé et Education des ménages, y compris l'accès aux services sociaux de base, à l'aide de l'Analyse en Composantes Multiples (ACM). Cette dernière est une généralisation de l'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) dans une dimension supérieure à deux variables.

En effet, par rapport à l'approche non monétaire, le niveau de vie ou statut social est une variable composite mesurée sur la base de l'Analyse en Composantes Multiples (ACM) en combinant les variables suivantes :

- les patrimoines des ménages (Fer à repasser électrique ; Réfrigérateur/ congélateur ; Téléviseur ; Microordinateur ; Radio ; Téléphone portable ; Machine à coudre ; Matelas ou lit ; Fauteuil moderne ; Bicyclette ; Motocyclette ; Voiture ou camion ; Pirogue ; Brouette ; Houe/pelle/machette ; Lampe à pétrole/ à pile), et
- les autres caractéristiques liées aux logements des ménages (type d'habitat ; matériel du toit de la maison ; matériel du mur de la maison ; matériel du sol de la maison ; type de toilettes de la maison ; type de combustible principal utilisé pour l'éclairage ; principale source d'eau de boisson et le type de combustible principal utilisé pour la cuisine). A cet effet, la construction d'un tel indicateur se fait selon une approche dont les étapes sont les suivantes :
- on réalise une première ACM sur un ensemble de variables caractérisant les conditions de vie des ménages. Le premier axe factoriel de cette ACM permet de mettre en exergue le phénomène de la pauvreté et certaines variables d'analyse de l'indicateur composite ;
- suivant un certain nombre de critères tels que celui de la Consistance Ordinale sur le Premier Axe (COPA), les mesures de discriminations, l'étalement sur le premier axe et les fréquences très faibles de certaines modalités, on réduit le nombre de variables issues de la première ACM.

Le principal critère que nous avons utilisé est celui de la Consistance Ordinale sur le Premier Axe (COPA). Cette propriété consiste, pour un indicateur partiel, à voir sa structure ordinale de bien-être respectée par la structure ordinale des coordonnées de ses modalités sur le premier axe factoriel. Ce critère décrit nettement une situation de bien-être. Certaines variables rejetées suite au critère COPA, ont été récupérées ou reconsidérées par de nouveaux regroupements de modalités. On réalise ensuite une deuxième ACM qui permet d'améliorer le pouvoir explicatif du premier axe factoriel ;

- A partir des résultats de cette deuxième ACM, on construit l'indicateur composite de pauvreté à partir des scores produits, qui seront regroupés en quantile d'ordre 3. Ainsi nous aurons : le score inférieur à Q1 : Pauvre ; le score égal à Q2 : Moyen ; le score supérieur à Q3 : Riche.

La limite de cette approche réside dans la non considération de la consommation alimentaire dans la détermination de la variable composite de pauvreté globale. Pour minimiser les limites de chacune de ces deux approches, nous avons proposé l'approche mixte de la pauvreté. Celle-ci, à travers la création d'une variable composite, prend en compte l'approche monétaire et non monétaire de la pauvreté. Le tableau n°1 illustre l'approche mixte par la combinaison de l'approche monétaire et non monétaire.

Tableau I. Approche mixte par combinaison de l'approche monétaire et non monétaire

Approches de la pauvreté		
Monétaire	Non monétaire	Mixte
Pauvre	Pauvre	Pauvre
Pauvre	Moyen	Pauvre
Pauvre	Riche	Moyen
Moyen	Pauvre	Pauvre
Moyen	Moyen	Moyen
Moyen	Riche	Riche
Riche	Pauvre	Moyen
Riche	Moyen	Riche
Riche	Riche	Riche

A l'issue de ces neuf combinaisons, la variable pauvreté par l'approche mixte a eu trois modalités : 1 = riche ; 2 = moyen ; 3 = pauvre.

2.6. Analyse et traitement des données

Les données issues des enquêtes ont été analysées et traitées à l'aide du logiciel SPSS 27.0 avec ses logiciels complémentaires Modeler et AMOS ainsi que le logiciel STATA 17.0. Nous avons, à cet effet, procédé à l'analyse multivariable à travers l'appariement par score de propension (PSM, Propensity Score Matching en anglais) pour évaluer l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs.

2.6.1. Appariement par score de propension (PSM, Propensity Score Matching)

Pour mesurer l'impact dans la situation d'assignation non aléatoire des bénéficiaires, on a habituellement recours aux méthodes quasi-expérimentales qui consistent à créer un groupe témoin (contrefactuel) qui est comparé au groupe de traitement pour calculer l'impact du projet. Avant l'intervention, ce groupe témoin ou contrefactuel doit être similaire ou très proche du groupe de traitement du point de vue d'un certain nombre de variables observables qui sont corrélées aux variables d'intérêt (variables servant à mesurer l'impact) mais qui n'ont pas été utilisées dans le processus de sélection des bénéficiaires. La méthode d'appariement ou PSM (Propensity score matching) est utilisée pour construire le contrefactuel. L'idée est d'apparier chaque individu (ménage) traité avec un ou plusieurs appartenant au groupe non traité, de telle sorte que ceux traités soient, en moyenne, identiques à ceux du groupe de contrôle.

Cet appariement qui se fait sur la base des caractéristiques observables permet d'identifier les individus qui servent de contrôle. En effet, Si l'on note X, le vecteur des caractéristiques individuelles observables, la méthode d'appariement suppose que l'on observe pour chaque individu traité, ceux non traités comparables au sens des caractéristiques de X. Une fois ces caractéristiques observables connues,

les individus du groupe témoin sont construits à partir d'un score de propension qu'on obtient après la régression de la variable de traitement (1 pour bénéficiaire et 0 pour non bénéficiaire) sur les caractéristiques observables retenues. Le score de propension est en fait la probabilité qu'un individu soit traité conditionnellement aux caractéristiques observables, noté $P(X) = \Pr(T = 1/X)$. Selon cette méthode l'unité i traitée est appariée à l'unité j non traitée si : $d > |P_i - P_j| = |P_i - P_k|_{k \in \{T=0\}}$

P_i étant la probabilité pour que l'individu i soit traité et d la distance maximale d'acceptation des individus non traités comme témoin. Dans ce cas, si aucune unité non traitée ne se trouve à moins de d de l'unité i , alors l'unité i ne sera pas appariée. Cette variante de l'appariement consistant à fixer une distance maximale d d'acceptation des individus non traités est appelée méthode d'appariement avec caliper. d , la distance de caliper, est en général égale à 0,05.

Cet appariement est fait à l'aide du logiciel STATA et les codes seront fournis au commanditaire en fichier *do*. La méthode d'appariement décrite dans cette sous-section consiste à chercher parmi les bénéficiaires et non bénéficiaires prioritaires, ceux qui sont les plus proches possibles des populations enquêtées dans le groupe de traitement prioritaires. Pour avoir un bon contrefactuel, il est nécessaire que les non bénéficiaires soient similaires aux bénéficiaires en termes de pauvreté, de précarité et de niveau de résilience. Enfin pour les analyses d'impact, plusieurs approches selon les moyens disponibles et le temps nécessaire pour faire l'évaluation peuvent être mobilisées.

Pour l'évaluation par comparaison avec un groupe témoin équivalent (véritable expérimentation) on utilise généralement les méthodes suivantes : (i) La méthode des doubles différences (DID, Difference-in-differences) ; (ii) l'appariement par score de propension (PSM, Propensity Score Matching) ; (iii) le Modèle de régression par discontinuité (RDD, Regression discontinuity design) ; (iv) la méthode d'analyse d'enveloppement des données (DEA) et, (v) la méthode de voisin proche et autres.

En effet, dans le cadre de cette recherche, l'approche étant randomisée, la méthode d'appariement par score de propension a été utilisée pour évaluer l'impact des microcrédits sur la performance sociale dont l'indicateur par excellence est la réduction de la pauvreté des ménages bénéficiaires des microcrédits des IMFs opérant dans la ville-province de Kinshasa à l'aide du logiciel STATA 17.0.

III. RESULTATS DE L'ETUDE

Les résultats présentés ci-dessous relèvent exclusivement de l'analyse des données de l'enquête réalisée, du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre de l'année 2023, auprès des ménages adhérents et non adhérents UX IMFs opérant dans la ville-province de Kinshasa. Nous déterminons d'abord le niveau de vie ou statut sociale des ménages. Ensuite, nous évaluons l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs.

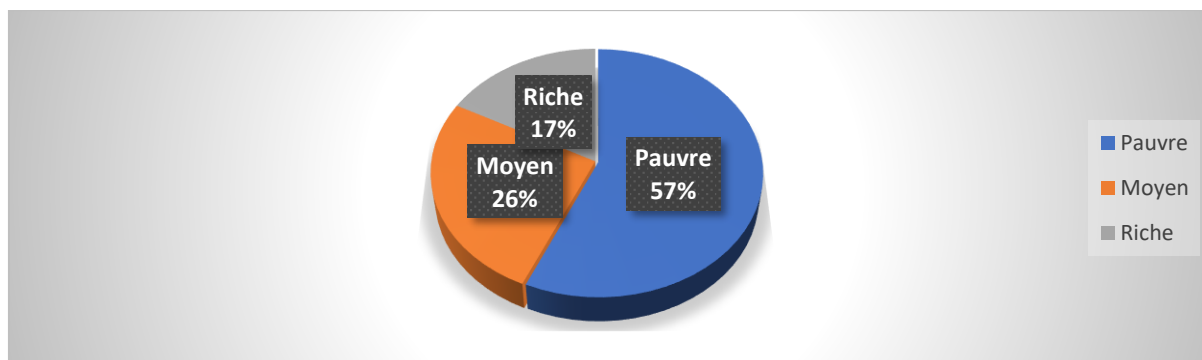
3.1. Détermination du niveau de vie ou statut social des ménages adhérents et non adhérents aux IMFs

Le niveau de vie ou statut social des ménages est une variable composite obtenue sur la base d'une **approche mixte de la pauvreté**, qui combine l'approche monétaire et non monétaire tel que repris dans la démarche méthodologique. Le tableau n°2 et la figure n°1 donnent la répartition des ménages adhérents aux IMFs selon leur niveau de vie ou statut social.

Tableau II. Répartition des ménages adhérents des IMFS selon leur niveau de vie

Niveau de vie ou statut social	Effectif	Pourcentage
Pauvre	221	57
Moyen	102	26
Riche	67	17
Total	390	100

Figure n°1 : Répartition des ménages adhérents des IMFS selon leur niveau de vie ou statut social



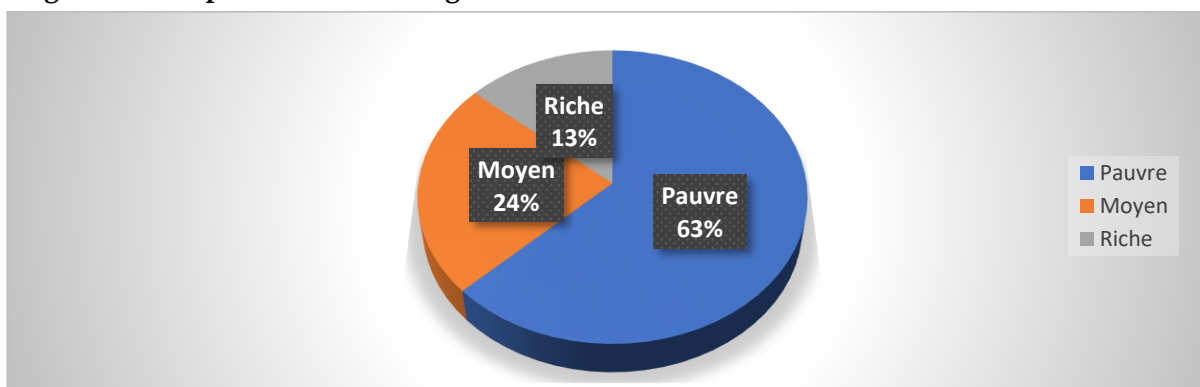
Au regard du tableau n° 2 et de la figure n° 1, 57% des ménages adhérents aux IMFs ont été des pauvres.

Par ailleurs, le tableau n°3 et la figure n°2 donnent la répartition des ménages non adhérents des IMFs selon leur niveau de vie ou statut social.

Tableau III. Répartition des ménages non adhérents aux IMFS selon le niveau de vie

Niveau de vie ou statut social	Effectif	Pourcentage
Pauvre	490	63
Moyen	184	24
Riche	106	13
Total	780	100

Figure n°2 : Répartition des ménages non adhérents des IMFS selon le niveau de vie



Il ressort du tableau n° 3 et de la figure n° 2 que, 63% des ménages non adhérents des IMFs ont été également des pauvres.

3.2. Evaluation de l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs dans la ville-province de Kinshasa

3.2.1. Estimation du score de propension

L'estimation du score de propension se fait classiquement par l'intermédiaire d'une régression logistique¹, le score de propension étant une probabilité. A ce stade, le choix des variables à introduire dans le modèle est crucial, car, selon les variables choisies pour l'estimation, le score de propension estimé peut être très différent. Plusieurs stratégies peuvent être adoptées pour choisir les variables à intégrer dans l'estimation du score et, il n'existe pas de guide clair sur la façon de procéder.

De manière générale, il est nécessaire d'introduire dans le modèle toutes les variables qui ont un impact significatif à la fois sur les probabilités d'appartenir au groupe traité et sur les variables de résultat

¹ Les arbres de classification et de régression peuvent également être utilisés, mais cette méthode est très peu courante.

pour satisfaire de manière crédible à l'hypothèse de CIA (Caliendo & Kopeinig, 2008 ; Smith & Todd, 2005). Dans le cadre du présent travail, seules les variables ou facteurs déterminants ou associés au statut social à l'aide de la régression logistique sont retenus pour l'estimation du score de propension.

3.2.2. Evaluation des effets d'un programme avec le score de propension

Evaluer les effets d'un programme de financement avec le score de propension, c'est estimer sa qualité confirmée et la zone de support commun déterminée.

3.2.3. Estimation du score et vérification de sa qualité

Pour estimer le score de propension, plusieurs spécifications ont été testées. Au final les variables ayant un impact sur la pauvreté et dont les valeurs apparaissent différentes selon le groupe d'expérimentation sont introduites dans le modèle. Le modèle final intègre les variables suivantes : Sexe, Age, Statut matrimonial, Niveau d'étude, Milieu de résidence, Durée entre le temps qui sépare la demande et l'octroi du microcrédit, Statut d'occupation du logement, Respect de l'échéancier du remboursement des annuités à l'IMF, Jugement du taux d'intérêts exigés par l'IMF et Impact enregistré sur le niveau de vie du ménage.

Le score de propension est estimé par une régression logistique comme la variable expliquée est binaire (les ménages ayant bénéficiés du financement =1, et les ménages n'ayant pas bénéficiés du financement = 0). Deux éléments permettent de s'assurer de la qualité du score : une zone de support commun étendue et un score équilibré. La zone de support commun est assez étendue ici, signe d'une bonne comparabilité des groupes ayant bénéficiés du financement et témoin, puisque comprise entre 0,2134 et 0,8376. En deçà et au-delà de ces limites, il n'y a pas de contrefactuels, c'est-à-dire pas de ménages du groupe opposé ayant un score de propension identique.

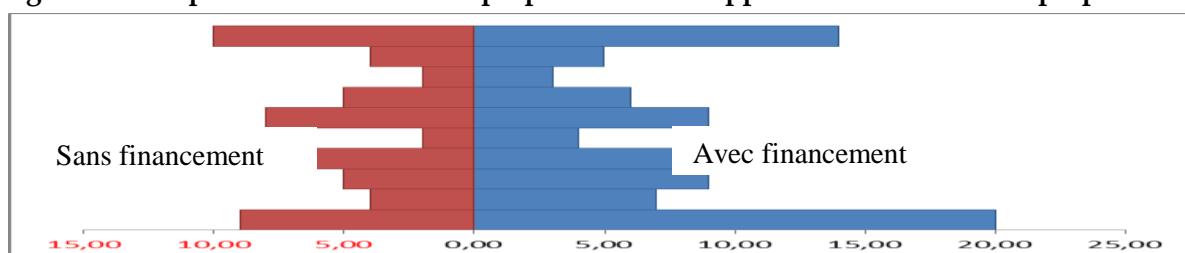
3.2.3.1. Appariement

La méthode retenue est l'appariement par plus proche voisin, en spécifiant d'apparier les ménages dont le score de propension se situe dans la zone de support commun. Avant l'appariement, les ménages n'ayant pas bénéficiés du financement sont nombreux à avoir un score de propension inférieur à 0,5. A l'inverse, les ménages ayant bénéficiés du financement ont majoritairement un score de propension supérieur à 0,5.

3.2.3.2. Score de propension avant appariement

Le score de propension étant une probabilité d'appartenir au groupe traité compte tenu des caractéristiques choisies, les ménages ayant un score de propension proche de 1 ont bien entendu plus de chance d'appartenir au groupe traité. La figure n°3 ci-dessous, illustre la présence d'un biais de sélection, puisque les ménages du groupe traité sont plus nombreux que les ménages du groupe témoin à avoir un score de propension élevé, tandis que les ménages du groupe témoin sont plus nombreux à avoir un score de propension faible.

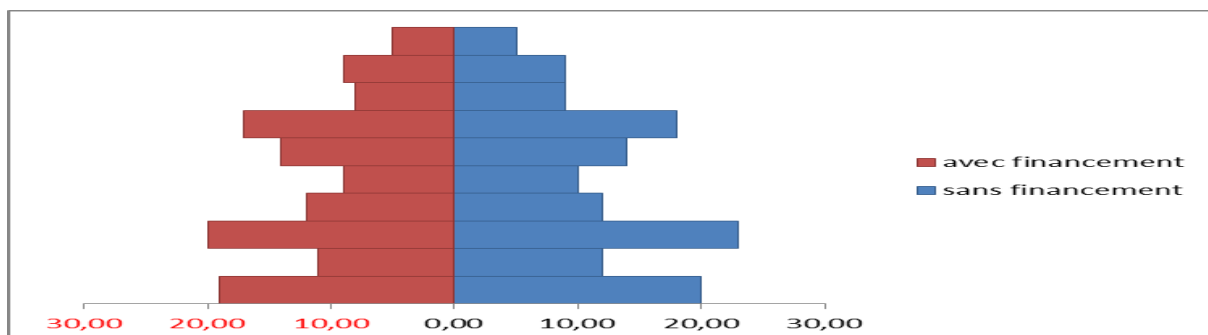
Figure n°3 : Répartition des scores de propension avant appariement sur score de propension



3.2.3.3. Score de propension après appariement

Par contre, la figure n°4 représente la répartition du score de propension après l'appariement. La répartition est symétrique, ce qui indique que l'appariement a rendu les ménages de deux groupes comparables.

Figure n°4 : Répartition des scores de propension après appariement sur score de propension



3.2.3.4. Evaluation des effets du traitement

Les effets du financement peuvent alors être évalués indifféremment par des régressions ou des analyses de la variance (ANOVA) à mesures répétées sur l'échantillon apparié. Pour des fins d'illustration de la méthode, les effets du financement sur le score du niveau de vie ou statut social sont estimés à l'aide d'ANOVA à mesures répétées.

Les résultats diffèrent nettement selon l'utilisation ou non d'une base de données appariée, sans contrôle du biais de sélection, c'est-à-dire avant appariement, il n'apparaît pas d'effets significatifs à l'apport du financement. Le terme d'interaction n'est pas significatif ($F = 0,09$; $p = 0,123$). Ce qui amène à conclure de façon induite que les microcrédits des IMFs n'ont pas eu d'effets positifs sur leur performance sociale captée en termes de réduction de la pauvreté. Cependant, après appariement sur score de propension, il apparaît que les ménages du groupe témoin ont un score de pauvreté qui baisse par rapport à la mesure initiale, tandis qu'il reste stable pour les ménages financés ($F = 4,31$; $p = 0,25$).

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il convient de rappeler que la question principale a été celle de savoir si les IMFs de la ville-province de Kinshasa arrivent-elles à atteindre leur performance sociale. En d'autres termes si elles arrivent à réduire la pauvreté des adhérents à leurs programmes de microcrédits. Pour ce faire, la recherche a tourné au tour de la question opérationnelle de savoir : quel est l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs qui opèrent dans la ville-province de Kinshasa ?

A cet effet, pour répondre à cette préoccupation majeure, l'analyse s'est faite à partir des données de notre enquête réalisée du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2023 auprès des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires des microcrédits des IMFs dans la capitale Kinshasa. En outre, l'Analyse en Composantes Multiples (ACM) nous a permis à travers la méthode d'appariement par score de propension (PSM, Propensity Score Matching), d'évaluer l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs captée en termes de réduction de la pauvreté des ménages adhérents des IMFs.

Au regard des résultats ci-dessus, l'impact des microcrédits sur la performance sociale des IMFs dans la ville-province de Kinshasa est négatif. Autrement dit, les IMFs de la ville-province de Kinshasa n'arrivent pas à réduire la pauvreté des bénéficiaires des leurs microcrédits. Ce qui confirme l'hypothèse de la présente étude.

Pour ainsi contribuer à l'atteinte de la performance sociale des IMFs dans la ville-province de Kinshasa, nous proposons, dans le cadre de notre contribution, la création par l'Etat Congolais, d'un Fonds National de Promotion de la Microfinance (FNPM) et d'un Fonds Provincial de Promotion de la Microfinance (FPPM). Ces fonds aux taux d'intérêt réglementés, devront être mis en place, respectivement par une Loi et par un Edict portant, création, organisation et fonctionnement de FNPM et du FPPM, au Parlement et dans chacune des Assemblées provinciales de la RDC.

En luminaire, ces fonds devront être affectés, à raison de 50% aux ménages pauvres du secteur agro-pastoral, à travers les IMFs, spécialisées dans ce secteur, à créer par l'Etat congolais, pour les zones rurales et péri-urbaines, et 50% aux autres secteurs d'activités, pour les zones urbaines, à travers les IMFs existantes et sélectionnées par l'Etat en fonction de leurs compétences et leur capacité financière. Pour la quotité affectée au secteur agro-pastoral, le remboursement se fera en nature. Par ailleurs, le rôle de l'Etat, exercé via la BCC, organe de régulation et de contrôle des IMFs en RDC doit être renforcé dans le cadre des instruments juridiques ci-dessus.

A cet effet, nous suggérons ce qui suit : (i) que les IMFs, mutualistes et non mutualistes, soient obligés d'évaluer, au moins une fois par an, leur performance sociale en termes des résultats ou d'impacts de leurs microcrédits sur la réduction de la pauvreté de leurs adhérents. Elles seront ainsi tenues de chercher à savoir : *Combien rapporte un dollar prêté en revenu supplémentaire pour le bénéficiaire ?* Cet impact consistera à comprendre comment leurs services financiers affectent l'existence des pauvres. Il traduira donc les changements sur les clients attribuables à l'action de leurs IMFs ; (ii) que l'accompagnement et la proximité des IMFs soient orientés vers la rentabilisation des activités de leurs adhérents et non se limiter à l'encadrement de l'échéancier de remboursement de leurs microcrédits par les bénéficiaires ; (iii) que les taux d'intérêt soient règlementés pour épargner les ménages de l'exploitation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AISFD-CI (Avril 2006). *Analyse globale des performances des IMF membres de l'AISFD-CI* (Association Interprofessionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire), www.aisfdci.net
2. AL KARAMA (Mai 2016). *La gestion de la performance sociale, Mesure de la performance sociale : les critères pour mesurer la performance sociale.*
3. BCC (2009), « Rapport d'activités de la microfinance », Kinshasa-RDC.
4. BCC (2018), « Rapport d'activités de la microfinance », Kinshasa-RDC.
5. BCC (2019), « Rapport d'activités de la microfinance », Kinshasa-RDC.
6. BEDECARRATS, F. (2010). Evaluer la microfinance, entre utilité sociale et performances financières, *Revue Française de Socio-Économie*, 2(6), 87-107.
7. BEDECARRATS, F., BASTIAENSEN, J., & DOLIGEZ F. (2011). Nouvelles Gauches et inclusion financière : la microfinance contestée en Bolivie, en Équateur et au Nicaragua, *Critique internationale*, 3(52), 129-153, Ed. Presses de Sciences Po.
8. BM (2022), « Rapport sur la pauvreté et la prospérité partagée », Washington, 5 octobre.
9. BOYE S., HAJDENBERG, G., & POURSAT C. (2006). *Le guide de la microfinance : Microcrédit et épargne pour le développement*, Paris : éd. d'Organisation, p.55.
10. BUCKLEY, G. (1997). Microfinance in Africa: Is it Either the Problem or the Solution? *World Development* 7 (25), pp 1081-1093.
11. CHESTON, S., REED, L., HARPER, V., HILLI, L., HORN, N., SALIB, S., & WALLEN, M. (2005). Comment mesurer la transformation : une évaluation et amélioration de l'impact du microcrédit. Réunion des assemblées du sommet du microcrédit, 24-26.
12. COLEMAN, B.E. (1999). The Impact of Group Lending in Northeast Thailand, *Journal of Development Economics* 60 :105-141.
13. COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2006), *L'accès au financement pour les PME dans la région Afrique du nord et moyen orient*, rapport du groupe d'experts, Bruxelles, le 20 février.
14. COPESTAKE, J. (2007). Mainstreaming microfinance: social performance management or mission drift? *World Development*; 35 (10), October.
15. CORNEE, S. (2006). Analyse de la convergence entre performances financières et performances sociales : application de la méthode Data Envelopment Analysis sur 18 institutions de microfinance péruviennes, *Centre de recherche en économie et management ; IGR-IAE ; Université de Rennes 1, France*, P. 32-33.
16. DE BRIEY, V. (2005). Plein feu sur la microfinance en 2005, *Regards Economiques*, n° 28, Mars, pp.1-14.
17. DIAGNE, A. & ZELLER, M. (2001). Access to Credit and Welfare in Malawi, *IFPRI Research Report N° 116*.
18. FAMA, E. F. (1990). Stock returns, expected returns and real activity, *Journal of financial economics*, XLV, 4, 1089-1108, Sept.
19. HAMED, M.M., KHALAFALLAH, M. G., & HASSANIEN, E.A. (2004). Prédiction de la performance des stations d'épuration à l'aide de réseaux de neurones artificiels. *Environmental Modelling & Software*, 19(10), 919-928.

20. ISERTE, M. & LAPENU, C. (18 novembre 2003). *Indicateurs de performance sociale pour les IMF ; BIM-*; P. 3.
21. JEGOUREL, Y. (2008). La microfinance : entre performance sociale et performance financière, ; *Regards croisés sur l'économie*, 3, Janvier, pp. 197-205.
22. JOHAN, B., & De BRUYNE, B. (jeudi 18 mai 2006). *How to put social performance management into practice?* Colloque « Microfinance »; Trias, Brussels.
23. KHANDKER, S.R. (1998). *Fighting Poverty with Microcredit. Experience in Bangladesh*. New York: Oxford University Press.
24. KHANDKER, S.R. (2003). *Micro-Finance and Poverty: Evidence Using Panel Data from Bangladesh*, Policy Research Working paper, The World Bank, Development Research Group January.
25. KHANDKER, S.R., & SAMAD, H.A. (2013). *Microfinance Growth and Poverty Reduction in Bangladesh: What does the Longitudinal Data Say?* Working Paper N° 16, Institute of Microfinance, Dhaka, Bangladesh.
26. LAFOURCADE, A. L., ISERN, J., MWANGI, P., & BROWN, M. (2005). Overview of the outreach and financial performance of microfinance institutions in Africa. Microfinance Information eXchange, Washington, DC. http://www.mixmarket.org/medialibrary/mixmarket/Africa_Data_Study.
- Leduc, G. (1960). Leibenstein (Harvey)-Economic Backwardness and Economic Growth. *Revue économique*, 11(1), 143-144.
27. LAPENU, C. (2008). *Avancées dans le domaine des performances sociales en microfinance, et applications en Europe* ; CERISE ; Septembre ; pp. 3-5.
28. LAPENU, C., ZELLER, M., GREELY, M., CHAOBEROFF, R. & VERHAGEN, K. (2004). Performances sociales : Une raison d'être des institutions de microfinance et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes, De Boeck Université, *Monde en développement*, n° 126, p.51.
29. LEDGERWOOD, J. (1999). *Manuel de microfinance : une perspective institutionnelle et financière*, Banque mondiale, Washington D.C.
30. MICRORATE (2003). *Indicateurs de Performance pour les Institutions de microfinance*, MicroRate et Inter-American Development Bank Sustainable Development Department Micro, Small and Medium Enterprise Division.
31. MONTALIEU, T. (2002). *Les institutions de micro-crédit : entre promesses et doutes Quelles pratiques bancaires pour quels effets ?* Mondes en développement n°119 /3, pp. 21-32.
32. MOSLEY, P., & HULME, D. (1996). *Finance against Poverty*, London, Routledge» in « *The Impact of Microfinance on Grassroot Development: Evidence from Smes in Kwabre East District of Ashanti Region of Ghana*, 5(4), August, 21, 2017.
33. NAVAJAS, S., SCHREINER, M., MEYER, R., GONZALEZ-VEGA, C., & RODRIGUEZ -MEZA, J. (2000). *Microfinance and the Poorest of the Poor: Theory and Evidence from Bolivia* ». *World Development* 28(2), 333-346.
34. NGUNZA, M.K. (2013). *Pauvreté et microfinance au Congo Kinshasa : une approche par l'analyse factorielle discriminante* », Octobre.
35. NGUNZA, M.K. (2014). *Théorie des ensembles flous et décomposition multidimensionnelle de la pauvreté en République Démocratique du Congo*, *En ligne* : <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/68481/>. MPRA Paper N°. 68481, posted 21 Déc. 14 : 25 UTC.
36. OKURUT, F., & BATEGEKA, L. (2005). *The Impact of Microfinance on the Welfare of Poor in Uganda*, AERC.
37. OLSZYNA-MARZYS, R. (2006). *Microfinance Institutions, Profitability at the Service of Outreach? A Study of the Microfinance Industry in the ECA Region* (Doctoral dissertation, College of Europe).
38. PNUD (2000), « *Rapport mondial sur le développement humain* ». : Le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté, Economica, Paris.

39. PNUD (2022), « Rapport mondial sur le développement Humain : Mieux comprendre la pauvreté pour des stratégies de développement plus efficaces », 17 octobre.
40. RAZANAKOLONA, D. (2018). *Microfinance à Madagascar, étude de ses impacts sur l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté*, Thèse de Doctorat, Université d'Antananarivo.